

# Dialogue université-entreprise: un nouveau partenariat pour la modernisation des universités européennes

2009/2099(INI) - 20/05/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le dialogue université-entreprise: un nouveau partenariat pour la modernisation des universités en Europe, en réponse à la communication de la Commission sur le même sujet.

Les députés accueillent favorablement la communication de la Commission et approuvent les domaines dans lesquels elle propose de concentrer la coopération à l'avenir. Ils estiment qu'un dialogue et une coopération continus, aux niveaux régional, national et européen, y compris un échange de bonnes pratiques concernant les programmes et les instruments, contribueront à établir des liens plus étroits et des partenariats entre les universités et les entreprises. Tout en reconnaissant qu'il existe de fortes disparités entre les universités européennes, les députés sont convaincus que chacune d'entre elles pourrait bénéficier à sa façon d'une coopération nationale et transfrontalière avec le monde des affaires.

**Une priorité pour les prochaines années** : la résolution souligne que le dialogue et la coopération entre les entreprises et les établissements d'enseignement supérieur doivent continuer à être des priorités dans les prochaines années pour se rapprocher du monde des affaires. Le dialogue université-entreprise ne devrait pas se limiter aux seuls secteurs des mathématiques, des sciences et des techniques mais devrait concerner tous les domaines, par exemple les études littéraires.

Le Parlement appelle les États membres à se mobiliser et à **prendre des mesures concrètes** lorsque le cadre juridique et financier n'encourage pas, voire même décourage les efforts des universités. Il invite les autorités nationales, régionales et locales à continuer à étudier et à financer, en association avec le secteur privé, les processus qui renforcent l'interaction entre les universités et les entreprises et à supprimer les obstacles administratifs qui les entravent.

Les députés proposent qu'une attention particulière soit accordée à **l'accès des petites et moyennes entreprises (PME)** à la formation et à la recherche universitaires, à la fois en augmentant les financements publics et en simplifiant les démarches administratives. Ils soulignent la nécessité de donner du prestige aux travaux d'investigation et de recherche et de les entourer d'incitations, non seulement dans les domaines scientifiques et techniques mais aussi dans les domaines des sciences sociales et humaines.

**Éducation et formation tout au long de la vie** : le Parlement souligne qu'il convient de créer, de promouvoir et de renforcer **une culture de l'apprentissage** et que la formation continue et la reconversion à tous les stades de la vie sont cruciales pour accroître la croissance et l'emploi en Europe. Il convient d'adapter du mieux possible les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie aux besoins des personnes et des groupes sociaux vulnérables et du marché du travail, et de créer les conditions adéquates pour favoriser dès l'enfance une attitude positive à l'égard de l'apprentissage.

Compte tenu de l'évolution démographique de l'Europe et de l'évolution du marché du travail en raison de la crise économique, sociale et de l'emploi, les députés appellent les universités à faciliter l'accès à l'enseignement et à **moderniser leurs programmes en les orientant vers les nouveaux défis** afin d'améliorer les compétences des salariés européens. Ils appellent en outre les universités à élargir l'accès à l'enseignement et aux programmes d'échanges internationaux aux personnes handicapées.

La résolution souligne la nécessité d'améliorer le potentiel de stimulation d'une adaptation continue aux changements du marché du travail en encourageant l'apprentissage tout au long de la vie, en particulier grâce au développement de formations à distance spécialement adaptées aux nouvelles technologies et de cours pour les plus de 45 ans, qui sont plus vulnérables et plus exposés à l'exclusion sociale.

**Mobilité, partenariats et programmes d'études** : le Parlement rappelle que la mobilité est une  **pierre angulaire de l'enseignement supérieur européen**, domaine dans lequel les universités européennes sont invitées à engager des réformes innovantes de leurs programmes d'études. Selon les députés, ce devrait être une priorité politique dans le contexte de la redéfinition des principaux objectifs du processus de Bologne après 2010.

La Commission est invitée à proposer **un cadre juridique destiné à soutenir et faciliter la mobilité** entre les universités et les entreprises, ainsi qu'entre les étudiants et les professeurs d'université, et à mettre l'accent sur la nécessité de reconnaître et de certifier ce type d'apprentissage et d'enseignement. Les députés encouragent non seulement l'extension et l'expansion des programmes de mobilité individuelle, mais aussi l'organisation de **programmes européens de « maîtrise de l'excellence »** dans l'enseignement universitaire supérieur, en coopération avec différentes universités et avec la participation active d'entreprises, assortie de bourses pour les étudiants et de mesures d'incitation pour les chercheurs.

La résolution souligne que les établissements d'enseignement supérieur doivent multiplier les possibilités extra-universitaires **d'apprentissage d'autres langues**. Le Parlement encourage les universités à explorer de nouvelles méthodes de coopération entre les établissements publics et le secteur privé, notamment par la **création de fonds communs d'innovation publics et privés** afin d'améliorer la mobilité dans tous les secteurs. Il souligne la nécessité de préparer et de former les chargés de cours enseignant dans le domaine de l'entrepreneuriat. Il invite le monde des affaires à contribuer à l'adaptation des programmes universitaires, en lançant et en finançant des cours spécifiques visant à familiariser les étudiants aux défis de l'entrepreneuriat.

Les députés soulignent qu'il importe **d'intégrer davantage les stages en entreprise dans les programmes scolaires**, notamment pour les étudiants de l'enseignement supérieur, et de les rémunérer ou de les soumettre au système européen de transfert d'unités de cours capitalisables.

La Commission est invitée à lancer **un plan de doctorat industriel européen** sur le modèle des doctorats industriels existant en Europe au titre des activités Marie Curie du programme-cadre, afin d'encourager la recherche ciblée et financièrement à la portée des entreprises européennes, ainsi que les contributions du secteur des affaires dans les entreprises européennes.

**Recherche** : la résolution souligne qu'il est nécessaire que les entreprises augmentent leurs capacités d'absorption pour l'utilisation et la transformation des connaissances scientifiques générées par les universités, en encourageant la recherche interne, l'apprentissage tout au long de la vie et la formation continue et en s'engageant dans une politique active de communication de leurs besoins à la communauté universitaire et de recrutement de titulaires de doctorat et de post-doctorat, ainsi que de chercheurs.

Soulignant qu'une plus grande mobilité des chercheurs est indispensable pour renforcer le transfert des connaissances, les députés invitent les États membres et la Commission à réexaminer le cadre juridique et financier existant et à **éliminer les obstacles inutiles à la mobilité**, en accordant une attention particulière à la reconnaissance des qualifications universitaires et à la réduction de la bureaucratie.

Les députés invitent la Commission à créer des incitations au développement d'un marché européen des droits de propriété intellectuelle qui soit concurrentiel. Ils insistent sur la nécessité d'accélérer les efforts visant à **promouvoir le brevet européen unique** ainsi qu'un système européen harmonisé de règlement des litiges en matière de brevets.

**Bonnes pratiques** : le Parlement propose qu'un **site Internet** soit créé afin de diffuser et de partager les expériences, d'assurer la communication sur les échanges de bonnes pratiques et d'apporter aux visiteurs de l'inspiration et des outils et mécanismes pratiques pour concevoir et mettre en œuvre des projets de coopération. Il souligne l'importance du recours aux nouvelles technologies pour stimuler une coopération plus étroite entre le milieu des universités et celui des entreprises.

Les députés appellent de leurs vœux, sur la base des bonnes pratiques en vigueur dans certains États membres, la **promotion d'une journée européenne** consacrée aux jeunes inventeurs ou aux innovations, inventions ou brevets conçus par des jeunes Européens.